

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze le mercredi 23 avril à 20 heures 15 minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Louan Villegruis Fontaine se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	Messieurs DANE. BOURDON. GUYOT. BRODARD. BRUNIER. DUCHEMIN. VANDERLINDEN. Mesdames BOUTOUR. BOURBONNEUX. DUEZ-MOREAU. MANTEZ. PITAULT. VANDENDRIESSCH. VILLENAVE
Excusés représentés	/
Excusé non représenté	Monsieur JUILLET.
Absent	/
Secrétaire de séance	Madame BOURBONNEUX

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers représentés	0
Nombre de conseiller excusé non représenté	1
Nombre de conseillers votants	14
Date de la convocation	15 avril 2014

Lecture de la dernière séance en date du 29 mars 2014 est approuvé à l'unanimité des Membres présents.

1) VOTE DU BUDGET 2014 EAU ET ASSAINISSEMENT – M49

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents **VOTE** le budget primitif 2014 eau et assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses :

D'exploitation à **156 047 € 18**
D'investissement à **328 844 € 14**

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE M14

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents **VOTE** le budget primitif 2014 qui s'équilibre en :

* Recettes et dépenses de fonctionnement à **612 616 € 24**
* Recettes et dépenses d'investissement à **238 083 € 43**

3) VOTE DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés **DECIDE** de reconduire pour l'année 2014 les taux de l'année 2013 à savoir

TAXE HABITATION 7,07%
TAXE FONCIERE (bâti) 10,03%
TAXE FONCIERE (non bâti) 19,98%

4) INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS

Le conseil municipal,

DECIDE avec effet au 29 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif du Maire comme suit :

26,306% de l'indice brut terminal 1015 soit 1 000 € brut/mois.

Le conseil municipal,

DECIDE avec effet au 31 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif pour les trois adjoints comme suit :

7,892% de l'indice brut terminal 1015 soit 300 € brut/mois

5) DESIGNATION DES MEMBRES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMISSIONS COMMUNALES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE VILLIERS ST GEORGES (SIVOS)

Titulaires Mmes PITAULT et VANDENDRIESSCH suppléants Mme MANTEZ

Mr VANDERLINDEN

BASSIN DE LA VOULZIE ET DES MEANCES

Titulaires Mrs VANDERLINDEN et JUILLET suppléante Mme VILLENAVE

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP)

Titulaires Mr DANE Mme DUEZ-MOREAU Suppléant Mr BRUNIER

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDEM)

Titulaires Mme BONTOUR Mr GUYOT Suppléant Mr BRUNIER

INSTANCE DE COORDINATION LOCALE (ICL)

Titulaire Mme BOURBONNEUX suppléante Mme VILLENAVE

CENTRALE NUCLEAIRE DE NOGENT

Délégués Mme BONTOUR Mr BRODARD

AFFAIRES MILITAIRES

Délégué Mr VANDERLINDEN

AUX ECOLES RPI – CANTINE

Mrs DANE GUYOT et Mme PITAULT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.